

SITE : ARRADON

NOTE N°: 05/ 2018

Rédacteur : JC LE FALHER

OBJET: REUNION ANNUELLE CLUPIPP DU 12/04/2017

Arradon

Tel : 02 97 44 01 23

Pièce jointe : Documents remis en séance

Sur les 177 personnes inscrites sur la liste du CLUPIPP, 11 étaient présentes.

M. PAJOT, Service des Ports et Espace Littoraux, rappelle le rôle du CLUPIPP (Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisances) et son mode de fonctionnement : c'est un moment d'information et d'échange entre les instances du port d'Arradon et les usagers titulaires d'un contrat de réservation de plus de 6 mois comprenant les mois de juillet et août.

M. LE BRAS, Directeur de la Compagnie de Ports du Morbihan souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Une présentation de l'activité 2017 est ensuite effectuée par M. LE FALHER. Durant cette présentation, plusieurs sujets ont été abordés et ont donné lieu à des échanges.

1. Quel est le nombre de professionnels ayant un emplacement à flot ?

Le nombre de professionnels ayant des emplacements au port d'Arradon est de 8. Cela représente 26 emplacements à flot répartis sur pontons et corps morts. L'entreprise LEBLAN MARINE est celle qui en dispose le plus (17 contrats)

2. Il y aura-t-il une station essence sur Port Blanc ?

La possibilité d'implanter une station essence sur Port Blanc est peu probable. Les contraintes techniques et environnementales sont nombreuses. De plus, la fréquentation sur Port Blanc est déjà importante, la Co-activité également. La seule station accessible par voie navigable la plus proche reste pour le moment celle du port du Crouesty.

3. Fonctionnement de la navette estivale : port / parking de Balvras.

Depuis le 31 mars et jusqu'au 30 septembre, une navette gratuite effectue la liaison entre le port d'Arradon et le parking de Balvras (Collège Gilles Gahinet).

DESTINATAIRES : Affichage en capitainerie
M. MERCIER (Maire d'Arradon) – M. PAJOT (Service des ports et espaces littoraux)

COPIES : Michel LE BRAS – Arnaud DEVYS

Elle est en fonctionnement tous les week-end, les jours fériés et durant les périodes de vacances scolaires de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00.
Du 14 juillet au 19 août : de 9h00 à 13h00 et de 15h à 20h00.

Cette navette effectue des liaisons régulières toutes les 10 minutes, toutefois, il est possible de d'appeler le chauffeur au numéro : 06.45.29.96.56.

4. Forte affluence de personnes sur le ponton de la pointe (Izénah).

Afin d'informer les touristes utilisant la liaison estivales vers l'Ile aux Moines au départ du môle de la Pointe, une signalétique sera installée pour leur indiquer que l'attente du bateau doit se faire sur le quai et non sur le ponton.

5. L'équilibre des charges est-il respecté ?

Les investissements réalisés au port d'Arradon les dernières années pèsent sur le résultat global du port. Si pour la section exploitation, le résultat est positif, il est actuellement négatif après incorporation des charges d'investissement.
Toutefois ces lourds investissements forment des actifs de la concession de ports départementaux.

6. Que faire face aux baigneurs dans le port ?

La vigilance des agents portuaires et la sensibilisation des baigneurs face aux dangers que représente cette pratique sont constantes. La commune, avec l'aide de ses policiers municipaux, participe activement à cette prévention.

7. Installation d'un digicode sur la passerelle ?

Limiter l'accès aux pontons aux seuls usagers, est très difficile. Aujourd'hui, il existe une signalétique en début de passerelle. L'installation d'un portillon équipé d'un digicode, ne serait pas concluant car le ponton est à l'échouage la plupart du temps.

8. Est-il prévu d'aménager la cale d'échouage ?

Aujourd'hui, il n'est pas envisagé d'aménager ou d'équiper la cale d'échouage se trouvant en direction de la Pointe après le restaurant des Vénètes. Cependant, toutes les propositions venant des plaisanciers ou des professionnels seront étudiées.